



REGLEMENT FFE DES COMPETITIONS

Applicable au 01 septembre 2012

Dispositions spécifiques Horse-ball



Préambule

Le Horse-Ball met en présence 2 équipes de 6 cavaliers, dont 4 sur le terrain et 2 remplaçants. Les joueurs doivent ramasser à terre, sans jamais descendre de poney / cheval, un ballon pourvu de six anses en cuir et, par un jeu de passes, d'attaques et de défenses, l'envoyer dans des buts fixés en hauteur aux extrémités du terrain.

Sport collectif à poney / cheval, le Horse-Ball exige de tous ses intervenants le respect du poney / cheval. Il développe la capacité d'anticipation, le sens de l'équipe et l'esprit sportif.

Toute personne participant à un match de Horse-Ball, joueur, entraîneur, soigneur et arbitre, doit connaître le règlement FFE et s'y soumettre sans réserve.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Terrain

Le terrain est la surface totale représentée sur le plan. L'aire de jeu est la partie du terrain où se déroule le jeu. Elle inclut les boudins gonflables délimitant ses grands côtés. Les zones de sécurité sont les bandes le long des grands côtés de l'aire de jeu où évoluent les entraîneurs, les remplaçants, les soigneurs et l'arbitre référé.

Terrain extérieur de Horse-Ball type



A - Sol

Le sol doit convenir à une bonne évolution et à la sécurité des poneys / chevaux et des concurrents, quelles que soient les conditions météorologiques.

B - Dimensions

1. Dimensions de l'aire de jeu

Longueur de 60 à 70 m, largeur de 20 à 30 m.

La longueur du terrain peut être ramenée à 40 m minimum dans les catégories Moustiques, Poussins, Benjamins et Minimes.

2. Dimension des zones de sécurité

3 mètres de large minimum.

Sur les terrains indoor avec parois pleine de 1m50 de hauteur minimum, la zone de sécurité peut être ramenée à 2 mètres.

C - Délimitations

Le terrain est séparé du public par des barrières d'environ 1 m de haut, fixes ou mobiles, situées derrière la zone de sécurité.

1. Délimitation des petits côtés

Ils sont fermés par un pare-bottes plein ou une structure gonflable d'1,60 m de haut minimum.

Ces pare-bottes ou structures gonflables incluent les extrémités des zones de sécurité.

Un filet de fond de terrain est tendu derrière et de part et d'autre des buts. Il doit couvrir au minimum l'espace depuis le haut du pare-botte jusqu'à 0,5 m au dessus du but et sur 10 m de large.

2. Délimitation des grands côtés

L'aire de jeu est délimitée par des boudins gonflables. Ces boudins sont maintenus sous pression d'air constante par des souffleries situées à l'extérieur du terrain. Ils doivent avoir un diamètre de 30 à 35 cm.

D - Lignes de jeu

Des marques, manchons de couleur, matérialisent sur chaque boudin :

- ◆ la ligne du milieu, au milieu des grands côtés,
- ◆ les lignes de pénalité, aux 5, 10 et 15 m de l'aplomb des buts :
 - pour les catégories Benjamins à 4, 8 et 12 m.
 - pour les catégories Moustiques et Poussins, elles sont placées à 3, 6 et 10 m.

On appelle ligne de but, la ligne imaginaire rejoignant un but à l'autre dans la longueur du terrain.

On appelle ligne du milieu, la ligne imaginaire perpendiculaire à la longueur et passant par le centre du terrain.

Le centre du terrain est le point où se rencontrent la ligne du milieu et la ligne de but.

E - Buts

Les buts se dressent aux deux extrémités du terrain.

Chaque but consiste en :

- ◆ un cercle de 1 m de diamètre intérieur, dont le tube est blanc et mesure 6 cm de diamètre,
- ◆ un filet fixé au cercle et à la potence, maille de 4 cm, de préférence de couleur blanche,

Le cercle est fixé à un porte-à-faux avançant dans le terrain de 2 m à 2,50 m à partir de la base du pare-bottes.

Le cercle est fixé à une hauteur variant suivant les catégories et précisée à l'article normes techniques.

S'il existe un pied de but, celui-ci doit obligatoirement être à l'extérieur du terrain.

F - Terrain d'échauffement

Un terrain de détente ou d'échauffement doit être prévu par l'organisateur et mis à disposition des équipes au moins 40 minutes avant le match.

Ses dimensions doivent être au minimum de 40m par 20m.

Le sol du terrain de détente doit être le plus similaire possible à celui du terrain de jeu.

Art 1.2 - Ballon

Le ballon est un ballon de football enserré dans un harnais muni de 6 poignées en cuir pour permettre le ramassage et l'arrachage.



CATEGORIE	SENIORS, JUNIORS ET CADETS	BENJAMINS ET MINIMES	MOUSTIQUES ET POUSSINS
Ballon	T 4	T 3	T 2
Circonférence	65 cm	60 cm	47 cm
Longueur des anses	39 cm	37 cm	30 cm
Espace entre 2 coutures	20 / 21cm	17 / 18 cm	14 / 15 cm
Largeur du cuir	18/20 mm	18/20 mm	16/18 mm
Epaisseur du cuir	6/8 mm	6/8 mm	4/8 mm
Poids total	600/700 g	500/600 g	400/500 g

Chaque équipe doit présenter à l'arbitre avant le match un ballon réglementaire. L'arbitre détermine le ballon qui sera utilisé pendant le match.

Si une équipe ne fournit pas de ballon, les 2 engagements sont accordés à l'équipe adverse. Les catégories féminines peuvent jouer avec un ballon T3 avec l'accord des deux équipes.

Art 1.3 - Secrétariat

L'organisateur doit prévoir un secrétariat séparé du public, situé à portée de voix de l'arbitre référé, comprenant un ou plusieurs secrétaires chargés des feuilles de matches pour décompte des buts, des temps morts d'équipes et des cartons, ainsi que le chronométrage des rencontres. Il doit disposer du matériel suivant :

- ◆ un panneau affichant les scores et le chronomètre visible du terrain, obligatoire pour les catégories Amateur Elite, Pro, Pro Elite et Pro Elite Féminine. La sonnerie du chronomètre est puissante et spécifique.
- ◆ une sonorisation,
- ◆ les dispositions générales des compétitions FFE et dispositions spécifiques du Horse-Ball en cours de validité.
- ◆ le programme des rencontres et le planning d'arbitrage,
- ◆ deux chronomètres manuels de secours en cas de panne ou d'absence de panneau d'affichage.

Art 1.4 - Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage dans un lieu d'accès facile mentionnant :

- ◆ ordre et horaires des matches,
- ◆ noms et affectations des arbitres sur les matches,
- ◆ nom du Président de jury,
- ◆ noms et numéros de téléphones portables du médecin et du vétérinaire.

Art 2.3 - Organisation des circuits de compétition

D - Procédures

Circuits fermés= Pro Elite, Pro, Amateur Elite, Pro Elite Féminine :

- Les clubs engagent informatiquement leurs équipes au mois d'Août avec clôture le 1er lundi du mois.
- L'engagement doit comporter un minimum de quatre joueurs remplissant les conditions de qualifications et de licence de la catégorie. Attention, hormis dans les conditions de l'article 4.1, les joueurs sont bloqués dans la catégorie concernée et ne peuvent être déclassés dans une autre catégorie.
- Les calendriers sont établis et fournis au service informatique par la DTN.
- Le service informatique enregistre les DUC et engage les équipes pour chaque rencontre.

Pour le championnat Pro Elite : Les clubs confirment leur participation par un engagement informatique le lundi à minuit précédant l'étape. L'engagement précise la liste des joueurs, chevaux et entraîneurs.

Une amende du montant de l'engagement est appliquée en cas de non confirmation de participation par un engagement, sauf forfait d'une équipe avec certificat médical ou vétérinaire établi avant l'heure de la clôture des engagements. La FFE prend les décisions nécessaires afin de procéder à une confirmation de participation par un engagement de rattrapage.

- Les résultats sont saisis informatiquement par l'organisateur ou président du jury pour chaque rencontre.
- Pour les catégories Pro Elite, les résultats sont saisis informatiquement par le commissaire aux paris ou ses préposés.

Les résultats papier sont conservés par l'organisateur au minimum jusqu'à la fin de la saison.

Epreuves Pro Elite support de Paris Sportifs :

Les épreuves du championnat de France Pro Elite de Horse ball peuvent être support de Paris sportifs suivant un calendrier défini par la FFE et disponible sur le site internet fédéral. Un cahier des charges précise les conditions pour l'organisateur. Dans le cadre des Paris sportifs il est fait application du présent règlement, précisé des points suivants.

Buts et lignes de jeu :

Les structures composantes les buts doivent être rigides et fixes, les structures gonflables sont interdites.

Le filet fixé au cercle et à la potence, maille de 4 cm, doit être blanc.

Les marques, manchons de couleur, matérialisant sur chaque boudin la ligne du milieu et les lignes de pénalités doivent être clairement visible et d'une largeur minimum de 0,2m.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6 - Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous indique la taille minimum des terrains et les catégories : les âges indiqués correspondent à l'âge du concurrent dans l'année.

CATEGORIES	TERRAIN LONGUEUR	TERRAIN LARGEUR	HAUTEUR BUT	LIGNE PENALITE 1	LIGNE PENALITE 2		BALLON
					direct	indirect	
Moustiques	40 / 60 m	20 m	2,00 m	3 m	6 m	9 m	T 2
Poussins	40 / 60 m	20 m	2,50 m	3 m	6 m	9 m	T 2
Benjamins	40 / 60 m	20 m	3,00 m	4 m	8 m	12 m	T 3
Minimes	40 / 60 m	20 m	3,50 m	5 m	10 m	15 m	T 3
Cadets	60 / 70 m	20 / 30 m	3,50 m	5 m	10 m	15 m	T 4
Juniors	60 / 70 m	20 / 30 m	3,50 m	5 m	10 m	15 m	T 4
Seniors	60 / 70 m	20 / 30 m	3,50 m	5 m	10 m	15 m	T 4